

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Le modèle familial musulman en immigration et dans les pays méditerranéens d'origine : tendances démographiques récentes et enseignements

Mohammed SALHI

Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Belgique

1 - Introduction

Avec les Turcs, les Maghrébins constituent une communauté musulmane de plus de 4,3 millions d'âmes vivant dans l'espace Européen. Ils représentent pas moins de 50 % des étrangers non européens à l'échelle de cet espace, et dans certains pays comme la France, les Pays-Bas ou la Belgique, cette proportion atteint ou dépasse même les 70 % (OCDE, 1991a).

Au delà de son importance numérique et des controverses qu'elle suscite en ce qui concerne ses apports (directs et indirects) à la dynamique des populations européennes (Le Bras H., 1991; Tribalat M. et al., 1991), au delà de son mode de concentration urbaine et des problèmes de « visibilité » qu'il pose, c'est son modèle familial même en tant que noyau central de sa reproduction qui alimente les interrogations au sujet de son adaptabilité aux normes locales.

L'initiation du discours sur la question de l'adaptation du modèle familial musulman en Europe est somme toute récente. En effet, ce n'est que suite à la récession économique des années 70 et à la surprenante vague familiale des migrations jusque là majoritairement constituées d'isolés, que l'Europe prend progressivement conscience du caractère définitif de la coexistence en son sein de groupes culturellement différents et prend le pari de se fixer comme « objectif capital » (OCDE, 1991b, p. 31) la stabilisation de ces populations à côté d'un coup d'arrêt à l'immigration et un effort accru d'intégration.

Si le concept d'intégration se recherche encore une signification utilisable dont il est difficile de dessiner les contours à l'heure actuelle, il faut admettre que l'objectif de stabilisation, comme nous le verrons, est en passe de se réaliser si de nouveaux apports migratoires ne sont pas sollicités.

Dans ce contexte, il faut bien souligner que l'excitation d'une partie de l'opinion et du monde politique autour de la question du modèle familial de la communauté musulmane est en grande partie alimentée par les contrariétés qu'il oppose à la rapidité souhaitée de cette stabilisation notamment par ses mécanismes de constitution (nuptialité : mariages au pays d'origine suivis de regroupement familial) et de reproduction (fécondité). Or on ne souligne que trop peu (médiatiquement) que dans ces populations beaucoup de choses ont changé et très rapidement, y compris dans leurs pays d'origine respectifs. C'est ce que nous essayerons de montrer dans ce qui suit en commençant par la situation dans les pays d'origine.

2 - La situation dans les pays d'origine

Jusqu'à une période récente on désespérait de voir la famille Maghrébine en particulier, et musulmane en général, réduire de façon substantielle et durable le rythme de sa reproduction. Il n'est pas rare de trouver dans les écrits, même très récents, une mise en cause explicite du modèle familial islamique dans le rythme d'accroissement élevé des populations musulmanes (de Bouteiller G., 1987).

Il est vrai que dans la majorité des pays musulmans la fécondité est restée pendant longtemps parmi les plus élevées du monde. Mais ceci était vrai également pour beaucoup de pays non islamisés du Tiers Monde tant en Asie, en Afrique qu'en Amérique Latine. Il est également vrai que dans beaucoup de pays musulmans (notamment arabes) la nécessité de réduire le rythme d'accroissement n'est ressentie ni par les gouvernements, ni par les populations elles-mêmes. Il s'est même trouvé des pays qui, comme l'Algérie à une certaine époque, ont contribué à revitaliser le discours antimalthusien après la conférence mondiale sur la population de Bucarest (1974) en y soutenant la thèse selon laquelle « le meilleur contraceptif à proposer aux populations du Tiers Monde est le développement ». Cependant les contre-exemples ne manquaient pas pour que puisse se justifier l'amalgame Islam-forte fécondité.

2.1 *Des baisses de la fécondité en Turquie et au Maghreb*

Parmi les pays que nous étudierons ici, la Turquie est certainement l'un des pays musulmans les plus importants où des changements concernant la fécondité et la famille sont observés dès le début des années 60. En 1965-66 une enquête démographique de grande envergure révéla que dans beaucoup d'endroits l'indice synthétique de fécondité (ISF) avait baissé : il variait de 7,49 enfants par femme en Anatolie rurale à 2,87 dans la métropole d'Izmir (Hacettepe Institute of Population Studies, 1978). Depuis, de nombreuses études ont montré la continuité et la généralisation de ce mouvement de baisse aux zones rurales (Wijewieckrema S. et Lesthaghe R., 1990). Entre 1966-67 et 1978 l'indice synthétique de fécondité passe de 6,1 à 5,1 en zones rurales et de 3,9 à 3,7

en zones urbaines. Vers la fin de la décennie 80 ce même indice est estimé à 3,7 enfants par femme à l'échelle du pays (Nations Unies, 1991).

Le Maghreb du début des années 60, ne manifeste aucune velléité au changement : une moyenne de 7 enfants par femme est la norme prévalant à l'époque avec même une indication, selon une enquête menée en 1962 au Maroc, que la fécondité en milieu urbain aurait été plus élevée qu'en milieu rural, 7,8 et 6,9 respectivement (Rachidi M., 1992). L'Algérie qui sortait d'une guerre longue et dévastatrice a mis toute la décennie à rattraper la nuptialité et la natalité empêchées par les troubles : la fécondité a augmenté jusqu'au début des années 70.

Mais, dès le milieu des années 60 la Tunisie amorce un déclin net et définitif de la natalité et de la fécondité qui mènera l'ISF à 4,0 enfants par femme en 1987. Partis plus tardivement dans cette marche vers la réduction de la fécondité, le Maroc et surtout l'Algérie manifesteront un rythme exceptionnellement rapide qui leur permettra de réduire fortement l'écart qui les séparait de la Tunisie (Fargues P., 1988; Tabutin D., 1992).

Cependant, tant en Algérie qu'au Maroc, on a observé que dans sa phase d'hésitation, la fécondité avait déjà fortement régressé au cours de la décennie 70 dans certains groupes. Vers 1977, par exemple, l'ISF variait au Maroc de 4,3 en zone urbaine à 6,9 en zone rurale. En 1982 il varie, dans le même pays, de 2,4 pour les femmes actives en milieu urbain à 6,9 pour les inactives résidant en milieu rural.

A l'instar de ce qui se passe pour l'ensemble des pays en développement, la transition de la fécondité sera initiée par les couches les plus instruites et les plus urbanisées (Tabutin, 1992). Dans une enquête menée en 1990 auprès d'une sous-population d'enseignantes dans la Wilaya d'Oran, nous avons observé que lorsque l'instruction s'ajoute à l'activité et au mode de vie urbain, on atteint chez ces femmes un niveau de fécondité tout juste égal au seuil de remplacement : 2,1 enfants par femme (Salhi M. et Daoudi N., 1991).

2.2 Nuptialité : mariage universel préservé, précocité remise en cause

Tant en Turquie qu'au Maghreb on a observé au cours de la transition de la fécondité un recul de l'âge au mariage aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Pour les femmes, par exemple, on observe une quasi disparition (sauf en Turquie) de la nuptialité précoce (avant 20 ans) vers la fin de la décennie 80. Même à 20-24 ans seulement une sur deux environ est déjà mariée contre 8 sur 10 dans les années 60 (Ajbilou A., 1991).

On attribue d'ailleurs une part importante de la baisse de la fécondité observée dans ces pays à l'effet mécanique du retard de l'âge au mariage qui se traduit par une réduction de la période d'exposition au risque de procréation étant donné que celle-ci a lieu exclusivement dans le mariage. Selon J. Duchêne et A. Ajbilou (1992) le recul de la nuptialité précoce est responsable à concurrence d'environ 60 % de la baisse enregistrée récemment dans les pays Maghrébins, le reste étant le fait d'un véritable contrôle de la fécondité dans le mariage.

Jusqu'à la fin de la décennie précédente, le recul de l'âge au mariage ne semble pas avoir entamé l'universalité séculaire de celui-ci : les proportions de célibataires définitifs(ves) restent extrêmement faibles. Il n'est pas dit que cela va continuer à l'avenir, seuls les recensements futurs pourront nous renseigner sur la résistance de cette universalité devant les importants déséquilibres que génère ce recul sur le marché matrimonial caractérisé, dans ces pays, par un écart traditionnellement important entre les âges des époux (Fargues P., 1988). Une adaptation de ce marché est d'ailleurs en train de se dessiner si l'on en croit les réductions substantielles des écarts entre les âges moyens au mariage des hommes et des femmes observées récemment.

Comme pour la fécondité, le recul de l'âge au mariage est plus important chez les citadines et chez les plus instruites. En Algérie, par exemple, on a observé lors d'une enquête menée en 1986 que l'âge moyen au premier mariage des femmes variait de 22,7 ans en zone rurale à 23,6 ans en milieu urbain, et même à 27,2 dans les métropoles (Saâdi R., 1988). Nous avons pu relever également chez les enseignantes de la région d'Oran un âge moyen au premier mariage de 28,5 ans, c'est-à-dire de 4 ans supérieur à celui d'une algérienne moyenne (Salhi M. et Daoudi N., 1991).

2.3 Stabilité des unions et remariages importants

Au Maghreb, et plus encore en Turquie, les enquêtes récentes ont révélé une très grande stabilité des premières unions. Si l'on exclut le veuvage, environ 96 % des premiers mariages en Turquie et en Tunisie, 90 % en Algérie et 83 % au Maroc subsistaient au moment de l'enquête. Même après des durées de mariage longues, cette proportion reste remarquablement élevée : 91 % en Tunisie, 80 % en Algérie et 77 % au Maroc après 30 ans de mariage et plus (Ajbilou A., 1991; Hacettepe Institute, 1978).

Toutefois, ces mêmes enquêtes ont montré que l'âge au mariage de la femme joue un rôle important dans la stabilité de sa première union. On a observé, par exemple, que 18 % des premiers mariages au Maroc sont sanctionnés par un divorce si la femme s'est mariée avant l'âge de 20 ans. Cette même proportion se réduit de moitié si le mariage a lieu au delà de 20 ans (Ajbilou A., 1992). Etant donné ce qui est observé au niveau du recul de l'âge au mariage on peut donc prédire davantage de stabilité encore à la première union dans ces pays.

Faible au départ, la déstabilisation d'une première union est le plus souvent suivie rapidement d'un remariage de sorte que la proportion de personnes divorcées rencontrées lors des recensements reste très faible comme en témoignent les données recueillies dans ces pays : environ 1 % en Tunisie depuis 1966 et jamais au delà de 5 % au Maroc et en Algérie.

L'enquête algérienne de 1986 a montré que 64 % des femmes qui ont connu une rupture de leur première union se sont remariées. Le niveau d'instruction de la femme semble cependant être réellement discriminant à cet égard : 30 % seulement des femmes ayant un niveau secondaire et plus se sont remariées contre 70 % pour les femmes illettrées (Kouaouci A., 1992).

2.4 La polygamie : en voie d'extinction

Interdite en Tunisie et en Turquie, la polygamie ne constitue qu'un phénomène marginal en Algérie et au Maroc : 1,5 % et 5,1 % des unions ont été déclarées polygamiques dans ces pays, respectivement, en 1986 et 1987. Les données algériennes récentes montrent même une tendance à l'extinction de ce phénomène avec les anciennes générations (Kouaouci A., 1992).

2.5 Endogamie et choix du conjoint

Les données récentes recueillies au Maghreb notent la persistance du mode d'union endogamique dans des proportions encore importantes : 49 % des femmes enquêtées en Tunisie, 40 % en Algérie et 33 % au Maroc, ont épousé un parent. 36, 29 et 25 % respectivement, ont épousé un cousin très proche (Kouaouci A., 1992).

Les données algériennes semblent même créditer une augmentation de la proportion des conjoints apparentés par rapport à 1970 où elle s'établissait à 32 %. Une analyse des mariages conclus en 1984 dans ce pays a révélé que même parmi les femmes ayant un niveau d'instruction universitaire la proportion de celles qui ont épousé un parent était de l'ordre de 35 %, contre 47 % pour le niveau secondaire et 65 % pour les illettrées (Kouaouci A., 1992). Dans le contexte algérien, il semblerait cependant que « le mariage endogamique ne soit pas du tout la seule affinité entre conjoints : le niveau d'instruction et plus encore la pratique de la prière montrent un plus grand degré d'attraction » (Kouaouci A., 1992, p. 136).

2.6 La pratique de la contraception : une révolution

En Turquie la pratique de la contraception est un phénomène déjà largement répandu dès les années 70. En 1978 une femme mariée sur deux en âge de procréer utilise un moyen contraceptif, cette proportion variant de 37 % chez les illettrées à 87 % chez les femmes ayant un niveau secondaire ou plus. En 1988, la Turquie compte parmi les pays du Sud ayant les taux de prévalence les plus élevés (Wijewickrema S. et Lesthaghe R., 1990).

Au Maghreb, la Tunisie inaugure précocement un soutien énergique au planning familial et obtient un taux de prévalence de l'ordre de 30 % dès 1978. L'Algérie et le Maroc rattrapent une bonne part de leur retard sur la Tunisie au cours de la décennie 80 mais restent en deçà des 50 % réalisés dans ce pays (Kouaouci A., 1992; Tabutin D., 1992).

Tout comme pour la baisse de la fécondité, la pratique de la contraception va se répandre d'abord dans les couches urbanisées et instruites. En Algérie, par exemple, 46 %

des femmes en zone urbaine, contre seulement 29 % en zone rurale, pratiquaient une méthode contraceptive en 1986.

Bien plus que les différences selon l'instruction ou selon d'autres variables discriminantes, les données algériennes ont révélé des résultats surprenants en ce qui concerne la relation entre la religion et la pratique de la contraception. Si dans l'ensemble, les femmes enquêtées hésitent à situer la position de la religion sur la contraception (46 % pensent que la religion est favorable à la contraception et 54 % pensent que non), il est remarquable de noter qu'elles sont, dans leur majorité, favorables à l'usage de la contraception, qu'elles aient ou non déjà pratiqué. Mieux encore, l'enquête algérienne a montré que la prévalence de la contraception est plus importante chez les couples où les deux conjoints sont pratiquants que chez ceux où un des deux ou aucun n'est pratiquant (Kouaouci A., 1992).

3 - Situation dans les pays d'accueil

3.1 *Influence du pays d'origine*

Autant il est légitime de se poser des questions sur l'adaptabilité de la fécondité des étrangers dans un pays d'accueil lorsqu'ils y résident depuis un certain temps, autant il est logique de considérer que pendant un temps certain les immigrés resteront sous l'influence des normes de leur pays d'origine. Il est donc normal de voir dans les communautés musulmanes une fécondité plus élevée que celle des autochtones et d'autant plus proche de celle de leur pays d'origine que leur migration est récente. Il ne doit même pas être surprenant que leur fécondité soit plus élevée que celle du pays d'origine étant donné l'effet de sélection des migrations. Et c'est d'ailleurs ce qui est souvent mis en évidence par les données lorsqu'elles existent.

En France, par exemple, on a étudié la fécondité des femmes étrangères en 1981-82 selon leur lieu de résidence en 1975. Les données sont présentées au tableau 1 avec le niveau de fécondité dans le pays d'origine pour l'année la plus proche. On constate qu'en dehors des algériennes, les migrantes récentes (après le 1.1.75) ont systématiquement un niveau de fécondité plus élevé que celui de leur concitoyenne dans le pays d'origine.

Autre exemple : en Belgique l'indice synthétique des maghrébines s'établissait à 6,9 en 1980 pour celles qui y résidaient depuis 1971 (Wijewickrema S., 1989). A cette époque l'ISF moyen au niveau maghrébin valait un peu moins (6,0 environ). Dans ce même pays les marocaines résidant en zone néerlandophone avaient en 1981 un ISF de 7,5 enfants par femme : il se trouve justement que cette région est touchée par une plus grande migration récente (Institut de Démographie, 1992). Tous ces exemples ont été évoqués tout simplement pour dire qu'il est normal qu'en régime de migration récente la fécondité des étrangères peut être même plus élevée que la moyenne dans le pays

d'origine, tout comme elle peut être inférieure à celle du pays d'accueil, le tout étant de savoir à quel type de population on a affaire du point de vue de la sélection qui s'opère à la migration.

TABLEAU 1 - INDICE SYNTHETIQUE DE LA FECONDITE EN FRANCE (1981-82)
POUR LES MAGHREBINES ET LES TURQUES SELON LA DUREE DE RESIDENCE

Nationalité	Nées en France	Résidant en France depuis le 1.1.75	Entrée en France depuis le 1.1.75	P*
Algérienne	2,78	3,73	5,90	7,05
Marocaine	3,08	4,45	6,20	5,70
Tunisienne	3,00	3,96	6,19	5,29
Turque	3,06	3,95	5,42	4,30

* ISF au pays d'origine pour l'année la plus proche

Source : Labat J.C. et Dekneudt J. (1986).

3.2 Influence du pays d'accueil

A mesure que la durée de séjour dans le pays d'accueil s'allonge il devient légitime de comparer le comportement des immigrés avec les populations autochtones. A ce titre, toutes les études publiées sur la question montrent que les Maghrébines comme les Turques finissent par tendre vers un niveau de fécondité plus proche de celui de la population d'accueil. Le tableau 1 nous donne une idée de la situation de la fécondité en 1981-82 en France selon la durée de résidence : plus celle-ci est longue plus la fécondité est basse sans toutefois atteindre le plancher de 1,8 enfant par femme enregistré dans ce pays en 1982. Même en étant natives de ce pays, les Maghrébines et les Turques restent en 1982 plus fécondes que les autochtones.

Une étude sur la fécondité des maghrébines en Belgique selon la durée de séjour et selon l'âge de la femme à l'immigration montre également des résultats similaires : la fécondité est d'autant plus basse que l'immigration est ancienne ou l'âge à la migration bas (Tableau 2). Les résultats de cette étude pour 1980 sont intéressants à rapprocher de ceux obtenus en France en 1981-82 : alors que les maghrébines et les Turques nées en France ont un ISF d'environ 3 enfants par femme, en Belgique il suffit que leur âge à la migration soit inférieur à 9 ans pour que l'ISF tombe à 2,4 en 1980. On est donc en droit de s'attendre à ce qu'en France la fécondité des natives tende encore davantage vers celle des autochtones.

TABLEAU 2 - INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE EN BELGIQUE (1975) POUR LES MAGHREBINES SELON LA DUREE DE RESIDENCE ET SELON L'AGE A L'IMMIGRATION

	Age à l'immigration			Année d'immigration		
	0-9	10-19	20-29	Avant 1960	1961-1970	Après 1971
ISF	3,5	4,7	5,3	3,6	5,7	6,9

Source : Wijewickrema S. (1989).

Une enquête portant sur la fécondité des immigrées Turques et Marocaine aux Pays-Bas, menée en 1984-85, montre aussi que la fécondité des femmes est d'autant plus réduite que la durée de résidence est grande (Schoorl J.J., 1990). Ce qui est encore plus intéressant dans cette étude c'est qu'elle montre « qu'une redistribution de la composition de la population migrante ainsi que des processus partiels d'adaptation en matière d'éducation et de participation à la force de travail du pays de destination semblent avoir une incidence sur les différences de fécondité observées plutôt que la durée de séjour en elle-même » (Schoorl J.J., 1990, p. 495). En réalité il serait plus juste de dire que « les processus partiels d'adaptation » vont de pair avec la durée de séjour puisqu'il faut un certain temps pour que ces processus se mettent en place. Parmi les variables envisagées pour expliquer les différences individuelles en matière de fécondité, il est intéressant de noter que, en contrôlant les autres facteurs d'hétérogénéité entre les femmes enquêtées, l'instruction et dans une moindre mesure l'activité semblent être davantage discriminantes que la durée de séjour elle-même. Autrement dit, si la durée de séjour marque un différentiel de fécondité parmi les femmes, c'est par l'instruction et par l'activité qu'on obtient les contrastes les plus significatifs lorsque l'effet des différences de durées de séjour est éliminé.

En Belgique également l'effet négatif de l'instruction et de l'activité sur la fécondité des Maghrébines et des Turques a été mis en relief (Wijewickrema S. et Lesthaeghe R., 1990).

3.3 De la baisse de la fécondité dans les pays d'accueil

Toutes durées de séjour confondues, les Maghrébines comme les Turques montrent une baisse inéluctable de leur fécondité dans les pays d'accueil (Tableau 3). La communauté Turque, à l'image de son pays d'origine, a vers la fin de la décennie 80 les niveaux de fécondité les plus bas : 2,4 enfants par femme en Allemagne, 3,1 aux Pays-Bas et 3,6 en Belgique. Cette même communauté va avoir un comportement nettement moins réducteur lorsqu'elle élit résidence en France, sans doute à cause de sa plus récente implantation dans ce pays mais probablement davantage à cause de l'originalité du modèle matrimonial qu'elle adopte.

En effet, en analysant l'évolution de l'âge au mariage sur la base des données d'une enquête réalisée en France en 1982 sur la fécondité des immigrées, Tribalat M. et al.

notent que « dans ce groupe des Maghrébines et des Turques caractérisées traditionnellement par un mariage précoce, seules les Marocaines et surtout les Algériennes voient leur âge au mariage s'élever ». Selon ces auteurs « pour les Tunisiennes et les Turques, la proportion encore très forte de mariages au pays et l'absence de recul dans l'âge au mariage indiquent un contrôle communautaire des mariages plus strict et la prédominance de mariages de migrants célibataires avec des jeunes femmes se traduisent notamment pour les Turques par un rajeunissement considérable de l'âge au mariage » (Tribalat M., 1991, p. 141).

TABLEAU 3 - TENDANCE DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE DANS QUELQUES PAYS D'ACCUEIL POUR LES MAGHREBINES ET LES TURQUES

	Année				
	1975	1980	1982	1985	1987
Algérienne en : France	5,7		4,4		
Marocaines en :					
France	6,0		5,5	4,8	
Belgique	5,7	5,7		4,9	4,6
Pays-Bas	8,0	7,0	6,3	5,5	5,3
Tunisiennes en : France	5,7		5,4		
Turques en :					
France	7,7	5,5	5,1	4,6	
Belgique				* 3,6	
Allemagne	4,3	3,6		2,4	
Pays-Bas	** 5,1	4,8	3,7	3,0	3,1

* Zones urbaines

** 1977

Sources : Wijevickrema S. et Lesthaeghe R. (1990), Institut de Démographie (1992), Schoorl J.J. (1990).

En comparant la nuptialité des générations (mère-enfants) les auteurs confirment cette tendance au mariage précoce des enfants de femmes Turques et notent que « les enfants de mère Maghrébine, et spécialement les filles, se marient suivant un modèle proche de celui des Français ».

Par contre, tant chez les Turques que chez les Maghrébines, les données de cette enquête ont révélé que la norme concernant l'écart d'âge entre conjoints prévalant dans les pays d'origine s'est même amplifiée au cours des générations. Or, on a vu que dans leur pays d'origine ces populations ont au contraire raccourci l'écart entre les âges des conjoints au cours des dernières décennies. Une explication très simple est en fait avancée par les auteurs eux-mêmes : « les hommes qui entrent alors qu'ils sont encore célibataires (et c'est la majorité) ont peut être retardé leur mariage en attendant de s'installer correctement en France. Ils offrent ainsi un parti intéressant pour des femmes vivant au

pays d'origine qui sont souvent beaucoup plus jeunes et souvent plus scolarisées qu'eux » (Tribalat M., 1991, p. 131).

Les données belges de 1981 sur la nuptialité des populations Turques et Maghrébines selon l'instruction ou selon l'âge à l'immigration montrent aussi une plus grande précocité du mariage chez les femmes Turques. Pour un âge à l'immigration inférieur à 10 ans, par exemple, la proportion des Turques mariées à 15-19 ans est de 20 % contre 10 chez les Marocaines et seulement 2 % chez les Algériennes et les Tunisiennes réunies. Lorsque l'âge à l'immigration est compris entre 10 et 19 ans, ces mêmes proportions valent 60, 42 et 22 %, respectivement. En contrôlant le niveau d'instruction le même profil se dessine : parmi les femmes ayant fréquenté l'école pendant moins de 10 ans, la proportion des mariées à 15-19 ans vaut 64 % chez les Turques, 47 chez les Marocaines et 26 chez les Algériennes-Tunisiennes (Wijewickrema S. et Lesthaeghe R., 1990). Notons au passage que cette étude montre nettement l'impact de l'instruction et de l'âge à l'immigration sur le retard du mariage.

4 - Conclusion

A la fois chez eux et en immigration, les Maghrébins et les Turques se sont révélés solidaires de la tendance universelle à la réduction de la taille de la famille. Premier enseignement à en tirer : bien des préjugés colportés à l'égard du modèle familial musulman tombent et les plus pernicious d'entre eux, notamment en ce qui concerne le statut de la femme ou le modèle matrimonial, sont contredits par les observations actuelles. Les caractéristiques qui se dégagent de la tendance actuelle ne doivent en aucun cas être prises pour définitives : tant le marché matrimonial que la taille de la famille sont encore en train de se rechercher un nouvel équilibre qui ne sera atteint que dès lors que la transition actuelle pourra être considérée comme achevée.

Deuxième enseignement : ce ne sont ni l'excitation ni la coercition de quelque nature qu'elles soient qui peuvent changer une société. Un bien meilleur instrument est le temps aidé par les facteurs d'adaptation qui ont fait leur preuve, ailleurs dans le monde, et en terre musulmane même.

Troisième enseignement, et celui là concerne plus spécifiquement les pays d'immigration soucieux de voir s'accélérer le processus d'adaptation de la fécondité : intervenir juridiquement dans les stratégies individuelles ou de groupe ne peut que porter plus haut les risques d'exclusion et d'autant plus inutilement que les lois existantes sur l'égalité des chances au regard de l'éducation ou de l'emploi semblent suffire. Il faut peut être même souligner que ces stratégies interviennent dans le processus d'adaptation. En matière de législation familiale, il nous semble en tout état de cause extrêmement préjudiciable à la lucidité de considérer « le droit à la différence » comme une entrave à leur processus d'intégration (Lanier P., 1991, p. 144).

BIBLIOGRAPHIE

- AJBILOU A., 1991. *Relation entre nuptialité et fécondité au Maghreb*, Thèse de Maîtrise, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve, 170 p.
- Banque Mondiale, 1990. *Rapport sur le développement dans le monde 1990*, Banque Mondiale, Washington, 286 p.
- BOUTEILLER (de) G., 1987. *Tiers-Monde islamique. Tiers du Monde ?*, Economica, Paris, 218 p.
- DUCHENE J. et AJBILOU A., 1992. « Structures, nuptialité et fécondité dans les déclinés de natalité d'hier et d'aujourd'hui », Communication à la Chaire Quetelet 92, *Transitions démographiques et Sociétés, Des faits aux Idées et Politiques*, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve, 15-17 Septembre 1992, 24 p.
- FARGUES P., 1988. « La baisse de la fécondité arabe », *Population*, n°6, pp. 975-1004.
- Hacettepe Institute of Population Studies, 1978. *Turkish Fertility Survey 1978, First Report*, Vol I, Turkish Historical Society Press, Ankara.
- Institut de Démographie, 1992. « *La fécondité des marocaines en Belgique, Un essai d'explication* », Rapport de Synthèse, Séminaire de Maîtrise 1991-92, non publié, 48 p.
- KOUAOUCI A., 1992. *Familles, femmes et contraception. Contribution à une sociologie de la famille algérienne*, CENEAP-FNUAP, Alger, 279 p.
- LABAT J.C. et DEKNEUDT J., 1986. « Projection de la population étrangère résidant en France », *Archives et Documents*, N° 166, INSEE, Paris, 41 p.
- LANIER P., 1991. *Les nouveaux visages de l'immigration*, Chronique Sociale, Lyon, 191 p.
- LE BRAS H., 1991. « L'impact démographique des migrations d'après guerre dans quelques pays de l'OCDE », in OCDE éd., *Les Migrations. Aspects démographiques*, OCDE, Paris, pp. 31-44.
- Nations Unies, 1991. *World Population Prospects 1990*, Nations Unies, New-York, ST/ESA/SER A/120, 607 p.
- OCDE, 1991a. *Système d'observation Permanente des Migrations SOPEMI 1990*, Direction des Affaires Sociales, de la Main d'Oeuvre et de l'Éducation, OCDE, Paris, 212 p.
- OCDE, 1991b. « L'évolution de la fécondité des étrangers et des nationaux dans les pays de l'OCDE », in OCDE éd., *Les Migrations. Aspects démographiques*, OCDE, Paris, pp. 31-44.
- RACHIDI M., 1992. *Démographie. Analyse, pratique et politiques*, Tome 1, Imprimerie Najah El Jadida, Casablanca, 136 p.
- SAADI R., 1988. « Nuptialité », Communication aux Journées d'Etude sur les *Déterminants Sociaux Culturels et Psychologiques de la Fécondité*, Palais de la Culture, Alger, 26-27 Septembre 1988, 44 p.
- SALHI M. et DAOUDI N., 1991. « Nuptialité et fécondité d'une sous-population : les enseignantes de la Wilya d'Oran », *Document de Recherche*, URASC, Université d'Oran, 17 p.
- SCHOORL J.J., 1990. « Fertility Adaptation of Turkish and Moroccan Women in The Netherlands », *International Migration*, vol XXVIII, n° 4, pp. 477-495.

- TABUTIN D., 1992. Les transitions démographiques en Afrique du Nord, théories, faits et facteurs, Document pour Séminaire à l'UFR de Sciences Sociales de Paris V (non publié), 55 p.
- TRIBALAT M. dir, 1991. *Cent ans d'immigration, Etrangers d'Hier, Français d'Aujourd'hui*, INED-PUF, Paris, 301 p.
- TRIBALAT M., 1992. « Chronique de l'immigration », *Population*, n° 1, pp. 153-190.
- WIJEWICKREMA S., 1989. « Fertility adaptation to local conditions : Maghrebians in Belgium », *Working Paper*, n° 1989-3, Interuniversity Programme in Demography, VUB, Brussels, 19 p.
- WIJEWICKREMA S. et LESTHAEGHE R., 1990. « Nuptialiteit en reproductie bij de moslimminderheden in België », *Working Paper*, n° 1990-1, Steunpunt voor Demografie, VUB, Brussels, 8 p.